INITIALES DU MAIRE
RD
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la session extraordinaire du 3 août 2015

Étaient présents :

le maire	M. Robert Duteau
les conseillères et conseillers :	Mme Sylvie Faille Mme Estelle Muzzi Mme Josyane Ledoux M. Jean-Louis Tinant M. Denis Robert M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence du maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

Ouverture de la session extraordinaire du 3 août 2015

Lecture de l'avis de convocation de la session extraordinaire du 3 août 2015 convoquée par le maire, M. Robert Duteau et le directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky, et signifiée aux élus par le directeur général, secrétaire-trésorier à leur résidence le 30 juillet 2015. Les sujets à traiter sont tel que décrit à l'avis et repris à l'ordre du jour de la session extraordinaire :

1. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet 2015
2. Acceptation et paiement des comptes du mois de juillet 2015
3. Information : Requête introductive d'instance Camion-citerne Héloc
4. A- Demande d'entretien du chemin de terre au coin de Noël et Richard
   B- Déterminer un nom : aucun nom d'inscrit au cadastre original
5. Résolution :
   A- Pacte rural régional = 50% local, 50% MRC
   B- Résolution : Pacte rural local (orienteering et École Hallerton)
   C- Abroger les résolutions : 2014-180 et 2015-93
   D- Information : Activité publique de participation citoyenne pour 2015
6. Résolution :
   Participation à la Politique familiale tel que proposé par la MRC ainsi qu'à la Politique Municipalité Amie des aînés
7. Résolution :
   A- Entente avec Hockey mineur de Beaujeu et Club de patinage artistique
   B- Entente avec le Centre sportif régional Louis-Cyr Inc.
8. A- Information : Centre aquatique régional
   B- Résolution: Déléguer un représentant

Formules Municipales - No 5614

INITIALES DU MAIRE
RD
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

9. Service Incendie : Pompiers et PR :
   Résolution : Cession des équipements de radiocommunication
10. Voirie :
   Résolution : Entériner le choix au plus bas soumissionnaire pour l'asphaltage du rang Saint-Georges, soit MSA
11. Parc Régional :

12. Bibliothèque :
13. Varia ouvert :
   A- Résolution : Demande d'engagement au Coup d'œil pour un cahier municipal bimensuel
   B- Proposition de partenariat avec Excellence chez-nous pour un athlète
   C-
   D-
   E-
14. Correspondance
15. Période de questions

RÉSOLUTION 2015-162
Il est proposé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 6 juillet 2015.

RÉSOLUTION 2015-163
Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes du mois de juillet 2015 en annexe.

Du chèque 50684 au chèque 50859 inclusivement, le total est: 171 113.06$
Le fonds de roulement est de :..... 550 000,00$
Le montant disponible au fonds de roulement pour 2015 est de : ... 490 000,00$
Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2015-164
Il est proposé par Mme Estelle Muzzi, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient inscrit le projet de l'école Hallerton et le projet d'orienteering au pacte rural local pour l'enveloppe de 2014.

RÉSOLUTION 2015-165
Il est proposé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient abrogées les résolutions 2014-180 et 2015-93 tenant comptes des changements aux critères d'admissibilités au pacte rural.

RÉSOLUTION 2015-166
Considérant que la municipalité souhaite se doter d'une Politique familiale municipale et d'une politique Municipalité Amie Des Ainés et participer au processus régional issu de la MRC;

Considérant que le processus favorise notamment la mobilisation des acteurs du milieu, des familles et de la communauté tout entière afin de favoriser les partenariats, le renforcement des stratégies et des actions locales, la revitalisation d'une communauté, la valorisation de la MRC en tant que milieu de vie attrayant et agréable et le développement du sentiment d'appartenance, de solidarité et d'entraide…etc.

Considérant que les politiques familiales et des ainés ratissent large : loisir, culture, sécurité, aménagement du territoire, habitation, transport, vie communautaire, saines habitudes de vie, administration municipale, environnement, la communication, l'accueil des nouveaux résidents, l'accessibilité et la proximité des services, etc...

Considérant que le processus tiendra compte des politiques familiales et MADA des municipalités, de la politique culturelle, de la politique de développement social ainsi que des planifications stratégiques et des plans d'action des tables de concertation (Profil santé, Jardin Parenfant, Table Petite Enfance Périnatalité Jardin-du-Québec, Table jeunesse Jardin-du-Québec, Table des ainés Jardins-de-Napierville, etc.)

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Faille, appuyé par M. Daniel Garceau et résolu unanimement :

Que la municipalité appui la demande d'aide financière de la MRC Jardins-de-Napierville pour la réalisation d'une politique familiale municipale régionale et pour la réalisation d'une politique régionale Municipalité Amie Des Ainés et souhaite participer au processus en se dotant d'une Politique familiale municipale et d'une politique Municipalité Amie Des Ainés.

De désigner Mme Josyane Ledoux à titre de responsable des questions familiales (RQF) et Mme Estelle Muzzi à titre de responsable des questions relatives aux ainés (RQA).

RÉSOLUTION 2015-167
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit transmise à la municipalité de Napierville une réponse de non-participation de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle au complexe aquatique régional des patriotes suite à l'étude du document Étude de faisabilité et de partage des coûts pour le Complexe aquatique régional des patriotes.

RÉSOLUTION 2015-168
Considérant qu' en 1996, les municipalités de La Prairie, Delson, Saint-Constant, Saint-Rémi, Candiac, Sainte-Catherine, Napierville, Lacolle, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Michel, Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, Saint-Isidore, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard et Saint-Philippe sont devenues propriétaires, chacune de 1/16 des équipements et installations de radiocommunication, tel que décrit à l'Annexe A, installés chez la compagnie Lafarge Canada à Saint-Constant et servant à leur service incendie;

Considérant qu' en mars 1998, une entité à but non lucratif au nom de « Entraide incendie Rive-Sud» a été créée pour présenter à Industrie Canada un seul répondant pour l'exploitation des licences de radiocommunication de ces installations et que,

Formules Municipales - No 561

par résolution, la municipalité de Saint-Philippe avait été mandatée pour administrer les équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud»;

Considérant qu' au fil du temps, ces responsabilités ont été transférées sans résolution à l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) en excluant, par contre, l'assurance-responsabilité des installations, laquelle est toujours sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Philippe;

Considérant qu' il y a eu signature en 2005, il y a eu signature d'un protocole d'entente appelé « Entente intermunicipale des Grandes Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence» lequel protocole autorise que les fréquences de radiocommunication disponibles dans l'entraide puissent être utilisées par toutes les municipalités faisant partie de ce protocole d'entraide. Ceci sans pour autant rendre invalides les dispositions concernant l'entité « Entraide incendie Rive-Sud» et les responsabilités et droits de propriété relativement aux installations de radiocommunication situées à la compagnie Lafarge;

Considérant que le schéma de couverture de risques a amené les services de sécurité incendie à faire un remaniement important dans les radiocommunications et que, par conséquent, les équipements et installations de radiocommunication situés à la compagnie Lafarge ne sont plus utilisées au quotidien par les services de sécurité incendie des cédants et ne sont donc plus primordiales pour ceux-ci;

Considérant que les cessionnaires veulent maintenir actifs ces équipements et installations de radiocommunication et qu'ils sont, par conséquent, intéressés à les récupérer pour continuer à procurer une fréquence de secours en cas de panne de la fréquence maîtresse pour le sud de l'Entraide des Grandes-Seigneuries;

Considérant que ces équipements et installations datent de plusieurs années et ont une valeur actuelle totale approximative de 7 000$;

Considérant que l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) n'a pas acquis la compétence pour administrer ces équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud». Ceci sans pour autant rendre invalides toutes autres dispositions ou ententes concernant la gestion des communications des services d'incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Considérant que les cessionnaires sont intéressés à faire l'acquisition de la totalité de ces équipements et installations de radiocommunication et que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est intéressée à les administrer et prendre aussi charge de l'administration de l'entité « Entraide incendie Rive-Sud»;

INITIALES DU MAIRE
RD
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Considérant que la ville de Delson a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Candiac et que la paroisse de Saint-Isidore a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Châteauguay;

Par conséquent, il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu unanimement

QUE la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle autorise le maire et le directeur générale à signer à titre d'intervenante l'entente de cession relativement à des équipements et installations de radiocommunication présents sur le site de Lafarge à Saint-Constant.

RÉSOLUTION 2015-169
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle entérine le choix du plus bas soumissionnaire pour le pavage du rang Saint-Georges pour 2015, soit MSA au coût total de 198 044.44$, en ajoutant les réflecteurs, pour un tonnage estimé de 2120TM tel que soumis à la MRC des Jardins-de-Napierville le 16 juillet 2015 répondant à l'appel d'offre regroupé.

Le conseiller M. Jean-Louis Tinant demande à ce que soit inscrite au procès-verbal de la session extraordinaire, sa dissociation en ce qui regarde la facture de Ferme Muzzi-Jeuris Inc., du 9 juin 2015, et du paiement de la dite facture. Le conseiller M. Denis Robert fait de même.

RÉSOLUTION 2015-170
Il est proposé par M. Daniel Garceau et résolu à l'unanimité que soient adoptés les indicateurs de gestion 2014 tel que transmis au Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

RÉSOLUTION 2015-171
Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit émis un don au montant de 300.00$ à la Fabrique de Saint-Bernard pour la fête de Saint-Bernard pour 2015.

RÉSOLUTION 2015-172
Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. Jean-Louis Tinant et résolu à l'unanimité que soient payés le coût de remplacement du numéro d'adresse encastré aux résidences de Mme Élena Lamarre au 107, montée Richard et de M. Alain Dubois/Mme Manon Tremblay au 119, montée Richard, que ces changements sont constatés suite à l'implantation des bornes d'adresses. Le coût de ces modifications ne devrait pas dépassés les montants des estimés soumis par Maçonnerie FT Inc.

Il est proposé par M. Daniel Garceau, appuyé par Mme Sylvie Faille et résolu à l'unanimité que soit levée la session extraordinaire du 3 août 2015.

M. Robert Duteau
Maire

M. Daniel Striletsky
Directeur général, secrétaire-trésorier

Formules Municipales - No 5614